

Émile Godin à François Marbais, 11 avril 1863

Auteur·e : **Godin, Émile (1840-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (477r, 478v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Émile (1840-1888), Émile Godin à François Marbais, 11 avril 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42166>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Date de rédaction [11 avril 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Marbais, François](#)

Lieu de destination Baisy-Thy (Belgique)

Description

Résumé Émile Godin informe François Marbais qu'il pourra venir à Guise dans douze jours. Il lui fixe les conditions de rémunération du travail de maçonnerie : 0,20 F par heure et 2 F le mètre cube pour les murs des façades antérieures ; paiement uniquement du prix de l'heure en cas d'obligation de démolir pour malfaçon ; les murs intérieurs payés entièrement aux pièces à 2,75 F le mètre cube.

Mots-clés

[Construction](#), [Emploi](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

477

Guise le 11 avril 1863.

Monsieur Herbeau François maître menuisier
à Baisi-Sainte-Soline en Beauce.

Le temps étant incertain je ne puis vous faire une date précise pour venir vendre ici, mais vous pourrez en toute assurance venir dans deux mois car le travail sera parfaitement fait que ce a été préparé.

Les conventions sont :-

Je vous donnerai C[°] 20^e de l'heure plus deux francs par chaque mètre cube de macaronie bien fait à empiler de tout époque. c'est à-dire que il faut que les arêtes ou angles soient parfaitement droites et uniformes, les ornements bien faits et qu'au rang état posé contre ses pieds, nous trouvions briques y reposant.

Les pierres seront allouées pour les façades entièrement.

Tout travail qui ne sera pas exécuté dans les conditions ci-dessus sera démolie et ne sera alloué pour lui que le prix de l'heure.

Les murs intérieurs seront payés entièrement aux pierres et à 25^e le mètre cube.

Je ferai tout des meubles sur son modèle. Il est bien entendu que ces meubles devront remplir les mêmes conditions que

374

précédents le prix est moins parfois
sont unis.

Quel usage n'existe ici on ne compte
que le cube effectif

voire sur déclinaison


Charles Codier

P.S. je ne crois pas que les deux mètres.